

REGARDS SUR THÉDING

Bulletin municipal de la ville de Thédینگ / n°2 / Janvier 2015



COMMÉMORATION

Le 70^e anniversaire de la Libération de Thédینگ

www.theding.fr

EDITORIAL

Au nouveau mandat de l'équipe municipale correspond un nouveau mode de communication : le Théd'infos trimestriel disparaît, mais le Regard sur Théd'ing devient semestriel, avec une parution en janvier et une en juillet. De cette manière, la nouvelle parution sera moins confondue avec les prospectus distribués dans les boîtes aux lettres.

2014 a vu la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Cette réforme appliquée aux forceps, devait permettre d'étaler les 24 heures de travail hebdomadaires des enfants sur cinq jours au lieu de quatre précédemment, pour une moindre fatigue de nos élèves. Les enseignants et les parents sont les mieux placés pour évaluer les retombées de la mesure.

2014 a été l'année des commémorations (commencement de la première guerre mondiale et 70^e anniversaire de la Libération) Cette deuxième manifestation s'est déroulée au village le 13 décembre, devant une foule de plus de 300 personnes. Avec le 11 novembre, elle a été l'occasion d'inaugurer le nouvel emplacement du monument aux morts ainsi que la plaque apposée à l'arrière, qui rappelle les événements de la Libéra-

tion, sur la place Gustave Foegel.

Le fleurissement de la commune a été amélioré. Le jury départemental a reconnu les efforts de nos jardiniers communaux et a décerné

le traditionnel Prix d'honneur plus des encouragements pour le fleurissement. Pour la première fleur, il faudrait impliquer davantage les riverains des aménagements réalisés, les associations intéressées par l'environnement, et les élèves des écoles. La propreté des espaces publics est également un critère retenu. Nous engagerons des actions dans ce sens.

En cette période de fin d'année, permettez-moi de vous adresser tous mes vœux de bonne santé, de joie d'avoir un travail, une famille unie et un entourage amical et solidaire.



Le Maire

Les vœux du maire auront lieu au foyer socio-culturel le vendredi 30 janvier 2015 à 18h30.

SOMMAIRE

03

Grand angle - Le 70^e anniversaire de la Libération

06

Vues de l'actu - Tout ce qu'il faut savoir

11

D'un coup d'œil - État civil et noces

14

Vos questions/ nos réponses

N°2 – janvier 2015 / Regards sur Théd'ing / Directeur de la publication : Jean-Paul Hilpert / Conception éditoriale, rédaction et secrétariat de rédaction : Membres de la commission communication et Evicom / Mise en page : Evicom / Photographies : mairie de Théd'ing • Tirage : 1 100 exemplaires • Dépôt légal : à parution.



Libération de la commune de Théding

Le 4 décembre 1944, déjà 70 ans !

Pour mettre en place cette manifestation, il aura fallu s'y prendre bien à l'avance. C'est avec plus de 6 mois d'avance que la commission des fêtes et cérémonies s'est mise au travail. Et c'est méthodiquement au gré des réunions des membres et des participants que tout a pu se mettre en place. Samedi 13 décembre ce fut donc le grand oral. Si tout pouvait se piloter, pour le temps il fallait y croire. Et malgré une pluie fine le matin, cette cérémonie s'est déroulée sous les meilleurs auspices. La population, nombreuse à cette occasion, avait pris déjà ses quartiers Place Gustave Fœgel dès 14 heures. Elle a pu assister en direct à la venue des véhicules militaires exposés à cette occasion, des personnalités et récipiendaires, porte-drapeaux, médaillés et autres participants ainsi qu'au cortège qui s'en est suivi. Cette commémoration qui fut également l'occasion de la remise de la Croix du



Combattant à MM. Serge Defosse et Louis Wilmouth et où s'étaient également impliqués les enfants, s'est voulue patriotique. À l'issue de la cérémonie, tous se sont retrouvés au foyer socio-culturel pour partager le verre de l'amitié. Encore un grand merci pour toutes les forces vives qu'il s'agisse des associations, particuliers et même la population pour la réussite de cette commémoration.





GRAND ANGLE





Plateaux surélevés

À l'angle de la rue des Écoles et de la Sitterwies

Pour faire suite à de nombreuses doléances de riverains et faire face à la vitesse excessive des véhicules circulant dans la rue des Écoles, la commune a fait réaliser à l'angle des deux rues précitées, un dos d'âne. Depuis ces travaux, la rue des Écoles ne dispose plus d'un panneau stop. En conséquence, la rue de la Sitterswies devient prioritaire lorsque l'on descend de l'école maternelle.

À l'angle de la rue de la Grotte et de la rue de Folkling

A l'angle de la rue de Folkling et de la Grotte toujours en agglomération, la commune envisage de réaliser, courant 2015, un plateau surélevé. L'objectif de ces travaux étant de ralentir les véhicules entrants et notamment sortants de la commune. Le constat est sans appel, le radar à lui seul ne



suffirait plus à ralentir les automobilistes quittant le village. Néanmoins, la gendarmerie reste aux aguets pour réaliser des contrôles de vitesse.

FOYER COMMUNAL

Un élévateur pour les personnes à mobilité réduite

Depuis peu, le foyer communal est équipé d'un monte-charge destiné aux personnes à mobilité réduite. Il ne sera opérationnel qu'après les mises en conformité de sécurité incendie du foyer en question. Il s'agit notamment de la dalle-haute et pose de cloisons coupe-feu, d'un habillage coupe-feu sous charpente et dalle haut rez-de-chaussée et de divers travaux de faux plafond acoustique, plâtrerie-isolation et pose d'une porte coupe-feu. À noter que les travaux sont subventionnés au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux 2013 à hauteur de 17 220 € pour la première tranche et de 4 360 € au titre de l'exercice 2014 pour la deuxième tranche. Ce n'est qu'après passage de la commission communale de sécurité qui s'impose aux ERP* que l'élévateur pourra être mis en fonctionnement.

*Établissement recevant du public.

ZOOM SUR...

Le parking

Le parking Place Gustave Føgel a fait peau neuve. C'est une entreprise de BTP qui a réalisé ces travaux créant, de fait, 19 nouvelles places de parking dont une place pour personnes à mobilité réduite.

Les chantiers suivent leurs cours

1^{re} tranche Quartier Sud : les travaux sont terminés

Les travaux de voirie et réseaux secs FNADT 1^{re} tranche sont maintenant achevés. Les entreprises Eurovia et SAG Vigilec (anciennement Thépault réseaux) chapeautées par Nord Est Ingénierie de Sarreguemines et la commune de Thédning auront réalisé en bonne concertation avec les riverains ces travaux. Pour une dépense HT de 1 720 758,90 €, la commune aura été subventionnée à hauteur de 1 702 221,57 €. Les chiffres exacts de subventionnement de ces travaux ne seront connus qu'après le versement du conseil général de la Moselle qui interviendra courant 2015. S'agissant des panneaux de rues qui avaient été démontés à l'occasion des travaux, ils seront installés lors de la réalisation des travaux de la deuxième tranche courant 2015.

2^e tranche FNADT Quartier Sud : les travaux devraient débuter, sauf intempéries, en janvier 2015

Eurovia et SAG Vigilec ont été retenues adjudicataires des travaux de voirie et réseaux secs qui seront réalisés dans le cadre de la deuxième tranche FNADT au Quartier Sud Thédning. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 1 723 000 € répartis comme suit : Région Lorraine (1 550 700 €) et Département de la Moselle (172 300 €).

Le lot 1 a été attribué à l'entreprise Eurovia de Forbach pour un montant HT de 774 088,26 € soit 928 905,91 € TTC et le lot 2 à l'entreprise SAG Vigilec de Cocheren pour un montant HT de 168 649,84 € soit 202 379,81 € TTC. À ces montants s'ajoutent les missions sécurité prévention santé, la maîtrise d'œuvre assurée par Nord Est Ingénierie de Sarreguemines, les travaux réalisés par ERDF, Orange, les frais de géomètre, de notaire ainsi que ceux liés au récolement.

La durée des travaux est estimée à 8 mois. Une réunion publique avec les riverains concernés a d'ailleurs eu lieu le 12 novembre dernier à la maison de quartier afin de répondre aux différentes interrogations et finaliser le déroulement du chantier.

Réfection salubre

MONUMENT AUX MORTS



Le monument aux morts installé à côté du parvis de l'église a été transféré en octobre dernier rue de l'Église contre le mur et près de la place Gustave Fœgel. Ce transfert a été réalisé par l'entreprise Metzinger de Spicheren. Abîmé par la pluie et les intempéries, ce monument avait besoin d'un sérieux rafraîchissement. Celui-ci s'est réalisé en deux étapes : la première consistait en un gommage sous haute pression, un traitement hydrofuge réalisés par Monsieur Bour de Seingbouse et, enfin, par la restauration des écritures réalisée par la société DORN de Keskattel. Les frais inhérents au transfert, à la restauration ainsi qu'à la pose d'une plaque commémorative ont été estimés à 16 454,38 € HT.

ATELIER JEUNES

La réalisation de bacs à fleurs



L'ASBH de Thédning en partenariat avec l'AIPS, le bailleur Néolia et la municipalité de Thédning, a mis en place un atelier jeunes pour six adolescents âgés de 14 à 17 ans. Ainsi, en échange d'une semaine de travail, les participants ont pu financer une partie de leur séjour. Leur mission : agrémenter l'impasse des Sources de bacs à Fleurs en bois sous l'égide de Mehdi Ouadah, responsable du secteur ados de l'ASBH.

L'espace public de la rue des Marais sous surveillance

En complément de la maison de quartier et de l'école maternelle, l'espace de la rue des Marais (parking et voies publiques) est désormais sous vidéo surveillance. C'est un arrêté préfectoral 14/DLP/BRE en date du 27 janvier 2014 qui porte autorisation de fonctionnement d'un système de vidéo protection. Les lieux et caméras autorisés sont les suivants :

- Maison de quartier – 1, rue de Sarreguemines : 5 caméras extérieures.
- École Maternelle – 25, rue des Écoles : 12 caméras extérieures
- Rue des Marais – 4 caméras extérieures.

D'autres sites seront, compte tenu de leur situation géographique, également placés sous surveillance. Une estimation financière est d'ailleurs en cours.



BON À SAVOIR

«Stop Cambriolages» sur votre Smartphone

Depuis le 15 octobre 2014, le groupement de gendarmerie de la Moselle propose une application gratuite et innovante offrant un nouveau moyen d'information de la population. Toutes les informations vous les trouverez sur le site de la commune en vous abonnant à la newsletter.

EMPLOIS SAISONNIERS

Des jeunes travaillent à l'embellissement de la commune

Cette année, la commune a fait appel à 10 emplois saisonniers répartis sur deux périodes. Du 7 au 11 juillet dernier, la première équipe a assuré la mise en peinture du blason situé devant l'église et le nettoyage dans la commune. La seconde, en place du 4 au 8 août dernier, s'est quant à elle attachée à la réfection des chemins du cimetière et dans la forêt du Forst.



ASBH

Le périscolaire est en place

Le conseil municipal a reconduit avec l'ASBH pour 2014, l'ensemble des activités déjà en place en 2013. Le montant versé en 2014 à cette association est de 89 400 €. Cette somme regroupe les mercredis récréatifs, les ALSH, le périscolaire et le secteur Ados. À l'exception de ce dernier pris en charge par Mehdi Ouadah, l'ensemble des autres activités est assuré par Cécile Masachs, directrice.

Pour les activités périscolaires, les horaires sont les suivants :

Accueil les matins de 7h30 à 8h30 et le soir de 15h30 à 18 heures pour un maximum de 40 enfants.

Pour les ALSH

Un maximum de 30 enfants sur 10 semaines.

Pour les mercredis récréatifs :

Un maximum de 20 enfants sur 36 mercredis. Ils débutent à 11h30 pour se terminer à 17 heures.

Quelques règles élémentaires

Les chiens doivent être tenus en laisse. Les propriétaires doivent veiller à ce que leurs chiens ne souillent pas les rues, les trottoirs et les espaces verts. À défaut, ceux-ci doivent procéder au ramassage des souillures (sachets en mairie).

Le nettoyage des trottoirs, en hiver comme en été, est à la charge des riverains.

Aucun stationnement de voiture sur un trottoir ne doit empêcher la circulation des piétons.

Les feux de végétaux sont interdits par arrêté préfectoral.

Brûler des matières polluantes est considéré comme un délit.

Toute construction, même d'un mur de clôture, est soumise soit à déclaration, à autorisation ou à permis de construire,

selon l'importance de l'ouvrage. Les formulaires peuvent être téléchargés et complétés avant impression sur www.service-public.fr

Bruits gênants. Ils sont autorisés du lundi au vendredi de : 8h30 à midi et de 14h30 à 19 heures. Le samedi de 9 heures à midi et de 15 heures à 19 heures.

Les dimanches et les jours fériés de 10 heures à midi.

Dotations multflux : les dates des dotations sont, pour le village, le **vendredi 23 janvier 2015** et le **jeudi 9 juillet 2015** à la salle Alti-Bihn de 8h30 à 18h30 et pour la cité, à la maison de quartier le **lundi 26 janvier 2015** et le **jeudi 16 juillet 2015** de 9 heures à midi.

ASSOCIATION

Bienvenue aux 4 As

Fabienne et Guido Albrecht, deux piliers du scrabble club local, se sont donnés une nouvelle mission : ouvrir sur Théding un club de jeux de cartes. C'est donc chose faite maintenant. Nouvelle venue dans le monde associatif thédingeois, l'association les 4 As propose à tous les passionnés de jeux de cartes des rendez-vous autour du rami, de la belote, du skat, du tarot et du poker. Née d'une volonté de proposer des moments conviviaux et faire revivre une tradition, la nouvelle association a cœur de faire se rencontrer des passionnés, les mettre autour d'une table et jouer aux bons vieux bouts de carton.





Naissances

- 6 janvier **Maxine**, fille de Marc Weber et de Audrey Munsch.
- 15 janvier **Lucas**, fils de Jérémy Payet et de Claudia Polito.
- 16 janvier **Nessrine**, fille de Mounir Hedfi et de Sofia Moudeber.
- 18 février **Tomeo**, fils de Antioco Batzella et de Karine Helin.
- 1^{er} mars **Wasim**, fils de Ali Ferras et de Khaoula Abdallah.
Noélie, fille de Hervé Klein et de Magali Dodermann.
- 20 mars **Nathéo, Joseph**, fils de Sébastien Ridet et de Marie Spinati.
- 3 avril **Gianni**, fils de Steve Margani et de Nadia Si Larbi.
- 17 avril **Alexandre, Alfonse**, fils de Christophe Schmitt et de Lydia Barbone.
- 10 juin **Cyrielle**, fille de Cédric Formery et de Marianne Hiegel.
- 27 juin **Ahmet**, fils de Hüseyin Özel et de Nur Koytaviloglu.
- 18 juillet **Thomas Manuel Alphonse**, fils de Fabrice Flauder et de Cindy Petitgenet.
Mattei, fils de Paul Parlitu et de Caroline Todesco.
- 19 juillet **Hugo Christian**, fils de Ophélie Gerber.
- 30 juillet **Jessim**, fils de Quentin Brausch et de Sabrina Ammouri.
- 5 août **Aaron**, fils de Régis Starck et de Cindy Dahlem.
- 8 août **Maëlys**, fille de Mathieu Weiler et de Cynthia Yavuz.

- 19 août **Eden**, fille de Louis Marechal et de Sabrina Lehmann.
- 17 septembre **Devran**, fils de Erdem Dilek et de Esmer Ulas.
- 23 septembre **Livia**, fille Jonathan Matta et de Flora Salvo.
- 4 octobre **Zoé Audrey**, fille de Alexis Schreiner et de Élodie Wagner.
- 19 octobre **Leeland Guido Gilbert Jérôme**, fils de Dany Becker et de Laëtitia Albrecht.

Décès

- 7 janvier Hedwige Bömer veuve Hoffmann.
- 14 mars Julien Becker.
- 9 avril Eugène Kern.
- 23 avril Gustave Rebeck.
- 24 avril Claude Wagman.
- 30 avril Lucie Marchal épouse Formery.
- 11 mai Carmela Greco épouse Cirillo.
- 12 mai Giuseppe Acquaviva.
- 2 juin Catherine Kopp.
- 19 juin Tahar Nemmour.
- 19 juillet Irma Muller veuve Schmitt.
- 20 juillet Pilar Fernandez épouse Nieto.
- 26 juillet Serge Leder.
- 11 août Juliette Ludma veuve Steffin.
- 9 octobre Marie Bernadette Weber veuve Martin.
- 15 octobre Elisabeth Treib veuve Filant.
- 16 octobre Antonino Sammartino.
- 22 octobre Vincenzo Cuccuzzela.
- 30 octobre Pascal Schauer.

Mariages

- 31 mai Hamza Ait Bella et de Cindy Cartolano.
- 26 juillet Damien Dvorsak et de Mélanie George.
- 2 août Nicolas Groo et de Stéphanie Meyer.
- 23 août Hervé Klein et de Magali Dodermann.
- 6 septembre Mehdi Megdoud et de Sonia Mekbel.
- 25 octobre Angelo Marino et de Christelle Franquin.

Anniversaire

M. Frédéric WEIGERT,
doyen a fêté ses 92 ans.
Il est domicilié 16 rue de
Puttelange à Thédning.



Noces d'or et de diamant



1- Salvatore Anello et Anne-Marie Kulfas
mariés le 25 septembre 1964.

2- Filippo Cavaleri et Maria Renato
mariés le 7 août 1964.

3- Antoine Lesniak et Anne Ahr
mariés le 19 septembre 1964.



1- les époux Nioi Zimmermann mariés le 4 juillet 1964.

2- Les époux Touba Wagner mariés le 16 octobre 1964, ont célébré leurs noces d'or.



3- Photo de droite Roger Geisler et Claire Bour mariés le 18 juillet 1954, ont célébré leurs noces de diamant.

4- Les époux Houlle Abel se sont mariés le 17 octobre 1964.



LE CHIFFRE

500,70 €

C'est la somme rapportée par l'opération vente des brioches de l'amitié.

EN IMAGES



Le patron des écoliers dans la classe des petits de la maternelle avec la directrice Mme Audrey Hager et l'ATSEM Virginie Thiel.



Repas des Seniors le dimanche 26 octobre 2014.



VOS QUESTIONS/NOS RÉPONSES

Cher(e)s habitant(e)s, cette nouvelle rubrique vous permet de vous exprimer sur un sujet de portée générale concernant la gestion de notre patrimoine commun : circulation, environnement, embellissement, animation. Retour sur quatre sujets.

Pétition des habitants de la rue de la Colline et de la rue de la Chapelle - 19 signatures

« Durant la venue des beaux jours, nous sommes confrontés à la venue massive de conducteurs de deux roues et de quads. Ces derniers font des allers et venues sur les champs se situant derrière nos habitations. Ces agissements ont pour conséquence de générer des nuisances sonores mais surtout mettent en péril la sécurité de nos enfants. » (extrait)

Réponse de la commune

Le problème soulevé par les nouveaux habitants des rues de la Colline et de la rue de la Chapelle est tout à fait réel. Il s'agit de l'impunité dont jouissent les propriétaires de deux roues tout-terrain qui profitent des qualités de franchissement de leurs engins pour se libérer des contraintes de la circulation sur le domaine public. Ils ignorent (ou font semblant d'ignorer) que les terrains agricoles sont des propriétés privées. D'autre part, la piste cyclable est interdite aux véhicules à moteur sauf exploitants agricoles. L'application des lois et règlements est du ressort de la Gendarmerie. C'est pourquoi, dès réception de la pétition, un courrier a été adressé dans ce sens à la gendarmerie de Farébersviller le 12 juin 2014.

Pétition de l'association At-Tawhid pour la mise à disposition d'un terrain communal rue du Buchwald, en vue de l'édification d'un lieu de culte musulman - 71 signatures

« Nous souhaitons l'octroi du terrain situé à Thédling Sud (derrière l'Intermarché) par le biais d'un bail emphytéotique pour la construction d'une salle de prière, pour mener à bien notre projet : ce dernier est né d'un véritable besoin d'un lieu de culte pour que chaque citoyen habitant de Thédling de confession musulmane puisse vivre sa foi et affirmer son identité confessionnelle dans le respect du droit et des valeurs de la République. » (Extrait)

Réponse de la commune

Il est tout à fait légitime de pouvoir pratiquer sa foi en toute liberté, notre constitution le garantit. La demande qui nous est adressée devait être abordée sous deux aspects :

- 1) À l'heure où les finances locales sont mises à mal par la politique nationale de redressement des comptes publics, la commune a-t-elle les moyens de se priver de la vente d'un terrain à bâtir pour financer ses investissements ? La réponse du conseil municipal a été unanime : c'est non.
- 2) Le quartier Néolia n'a pas subi de réhabilitation depuis sa construction en 1981. Cette réhabilitation devra être menée conjointement par le bailleur, pour les bâtiments, et par la commune pour les rues et les parkings. Des négociations sont engagées pour que ces travaux se traduisent par une amélioration des conditions de vie du quartier. Une des propositions de la commune serait de relier les deux impasses entre elles et d'instaurer un sens unique de circulation. Cela passerait par de la démolition de certaines constructions compensées par de nouvelles

maisons rue du Buchwald. S'agissant du dernier programme d'urbanisme à la cité de Thédning, il est du devoir du conseil municipal de mener toutes les études à leur terme pour que les habitants de ce quartier voient leur situation s'améliorer. C'est dans ce sens que la commune a répondu au responsable de l'association At-Tawhid.

Pétition de certains habitants de l'Allmend demandant la fermeture du passage piétonnier entre le Clos des Chênes et l'ancien quartier - 30 signatures

« Nous demandons la condamnation de l'accès au champ communal depuis le nouveau lotissement Allmend et nous nous opposons à la création d'une aire de jeux dans ce même champ. »

Réponse de la commune

La pétition traduit l'exaspération des habitants de l'ancien quartier Allmend devant les incivilités constatées par des jeunes qui s'installent dans l'espace vert au centre du quartier, lancent des bouteilles de plastique lestées de sable dans les propriétés des riverains, lancent des boulettes de terre contre les façades, pénètrent dans les jardins, ou créent des squats sous les arbres dans l'espace vert en faisant du feu. Ce problème est l'occasion de rappeler la responsabilité des parents lorsque leurs enfants jouent hors de leur surveillance. Bien sûr, ces enfants se gardent bien de raconter à leurs parents leurs bêtises. Il convient donc d'identifier ces jeunes par tous moyens, et de faire

appel à la mairie pour intervenir auprès des familles.

Quant à la condamnation du passage entre les deux quartiers de l'Allmend, elle serait contraire à l'esprit du quartier qui veut que les habitants puissent se promener dans tous les clos sans contrainte, de manière à faciliter les rencontres. Le conseil municipal agira toujours dans le but de faciliter le dialogue entre tous les habitants de Thédning, sans discriminations.

Au sujet de l'aménagement d'une aire de jeux dans l'espace vert central, demandé par le conseil de quartier, la commune a bien entendu les réserves émises par les riverains. Aucun projet d'aménagement n'est prévu dans ce sens, en dehors de l'entretien normal du petit terrain de boules, demandé par le conseil de quartier, mais malheureusement très peu utilisé.

Pétition à la cité contre le stationnement abusif à la hauteur du terrain de boules - 21 signatures

« Habitant rue des Trembles, nous constatons de façon habituelle des voitures garées dans la rue des Trembles sur les trottoirs, face à la salle de la pétanque... Après avoir prévenu la mairie, nous constatons que la situation ne s'est pas améliorée... C'est pourquoi je vous sollicite aujourd'hui afin de trouver une solution et de faire respecter le stationnement dans le quartier. » Les pétitionnaires demandent « une sévérité accrue des forces de police envers les contrevenants. »

Réponse de la commune

La mairie a demandé à la gendarmerie de Farébersviller d'intervenir. Celle-ci a constaté que les travaux d'assainissement avaient neutralisé la plupart des parkings, et que si elle devait verbaliser, tout le quartier serait concerné, y compris bon nombre des signataires de la pétition. Les travaux étant terminés, le problème du stationnement des boulistes est quasiment réglé.

DOTATIONS DE SACS MULTIFLUX

THEDING VILLAGE	vendredi 23 janvier 2015	jeudi 9 juillet 2015	8h30-18h30	Foyer Alti Bihn
THEDING CITÉ	lundi 26 janvier 2015	jeudi 16 juillet 2015	9h-12h	Maison de Quartier

LES ALSH ENFANCE ORGANISÉS PAR L'ASBH AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2015 AURONT LIEU

du 9 au 13 février 2015
du 13 au 24 avril 2015

à l'école maternelle

pour tous renseignements merci de contacter Mme MASACHS Cécile à l'école maternelle de Thédینگ.

**La population est cordialement invitée à
la cérémonie des vœux au maire qui aura lieu le
vendredi 30 janvier 2015 à partir de 18h30
au foyer socio-culturel.**

**Les dates des manifestations de l'année 2015
pourront être consultées sur le site internet
de la commune.**

